Accord CE/Lao: accord de coopération

1997/0062(CNS) - 18/06/1997

En adoptant le rapport de M. Bernard CASTAGNEDE (ARE, F), la commission approuve la conclusion d'un accord de coopération entre l'Union et le Laos. Cet accord réaffirme la nécessité du respect des droits de l'homme et d'un approfondissement des principes démocratiques. L'accord voudrait promouvoir le rôle des femmes. A noter que l'accord contient des dispositions en vue de combattre la production d'opium avec la mise en place pour les petits exploitants agricoles de cultures de substitution associées à des programmes de développement traditionnel.